

26 millions

En 2021, les pertes déclarées par les consommateurs à la FSMA en lien avec des plateformes de trading frauduleuses s'élevaient à 26.155.343 d'euros.

40%

Le phénomène de fraude principal de ces dernières années est sans conteste celui des plateformes de trading frauduleuses. Depuis janvier 2021, cette catégorie représente presque 40% du total des notifications de consommateurs en matière de fraude.

G.DER.

7,9 millions

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin, les pertes déclarées en lien avec ces plateformes atteignent 7.879.660 d'euros.

enquête Pourquoi il est quasi impossible de récupérer son argent

G.DER.

En 2021, les consommateurs ont déclaré au gendarme des marchés financiers, la FSMA, un peu plus de 26 millions d'euros de pertes en lien avec ce type de plateforme de trading frauduleuse. Mais qu'en est-il de la possibilité pour les victimes de récupérer leurs fonds ? Qui sont ces escrocs et où sont-ils basés ?

« Bien souvent, on nous présente un dossier d'escroquerie à la cryptomonnaie, mais il n'y a aucune cryptomonnaie derrière », amorce l'inspecteur Adam Amri, chargé de ce type de dossier à la RCCU (Regional Computer Crime Unit) de Namur. A partir de là, deux types de dossiers sont à considérer : l'escroquerie pure et simple d'une part. « Les personnes pensent acheter des cryptomonnaies, mais elles versent simplement de l'argent et ne voient rien en retour », détaille son collègue, le commissaire David Warnent. D'autre part, les personnes achètent des cryptomonnaies, mais n'ont jamais réellement possession du portefeuille virtuel. « Dans ce cas-ci, on est face à des cryptos qui ont été volées. »

« Quand on a des dossiers comme ceux-là, on peut quand même prendre des mesures. On sait tracer les flux de cryptos, avec certaines limites. On sait identifier des acteurs et, via ces acteurs, selon qu'ils collaborent ou pas, bloquer des fonds, en récupérer, identifier des gens », détaille Adam Amri. La blockchain étant publique, il est possible pour les enquêteurs de remonter la chaîne. Quant à savoir si les acteurs judiciaires peuvent récupérer les fonds, cela reste aléatoire en fonction du type

de dossier et de la rapidité avec laquelle la victime a pris des mesures. Dans le cadre d'un versement sur un compte tiers, encore faut-il que les banques collaborent. « En Europe ça marche, mais ailleurs c'est bien plus compliqué. Et puis il faut aussi que les fonds soient encore de l'autre côté », rappelle le commissaire Warnent. Or, la plupart des personnes déposent plainte trop tard. Quand les montants ont déjà considérablement augmenté : des dizaines de milliers d'euros, voire des centaines de milliers d'euros, déjà transférés d'un compte à l'autre, atterrissant dans des paradis fiscaux. « Dans

Je comprends parfaitement que les policiers en ont marre de travailler sur ces dossiers-là parce que ça ne mène à rien

Michel Claise

Juge d'instruction et spécialiste de la criminalité et de la délinquance financière

”

les dossiers qu'on traite, il s'écoule en général au minimum six mois avant le dépôt de plainte », confirme l'inspecteur. Le dépôt de plainte à la police locale, qui agit en première ligne, peut également être source de délai supplémentaire. Le dossier passe par le parquet avant d'arriver sur le bureau du RCCU. A ce moment-là, les enquêteurs spécialisés peuvent analyser la plainte

et recontacter la victime si besoin. « Souvent, les victimes effacent les traces elles-mêmes. Elles se disent qu'elles ont été piratées et vont tout réinstaller... », déplore l'inspecteur.

Et quand il y a des données, savoir depuis quel pays les escrocs opèrent est une question ardue. D'après la Cellule de traitement des informations financières (Ctif), « le système repose sur des centres d'appels spécialisés situés en Europe de l'Est, en Biélorussie, à Chypre, en Israël. L'analyse des dossiers confirme que ces réseaux, dynamiques et internationaux, sont à la recherche de nouvelles opportunités et multiplient régulièrement les variantes » d'escroquerie, détaille le porte-parole Kris Meskens. Le caractère international de ces fraudes constitue d'ailleurs « le plus grand obstacle », selon la FSMA.

Dans son bureau, le juge d'instruction Michel Claise, spécialiste de la criminalité et la délinquance financières, reçoit un certain nombre de victimes de ce type d'escroquerie et déplore la voie sans issue que constituent souvent ces affaires. « On n'a pas les moyens humains disponibles pour enquêter. Et je comprends parfaitement que les policiers en ont marre de travailler sur ces dossiers-là parce que ça ne mène à rien. Tout est parfaitement organisé dans un transfert de fonds internationaux. La dernière fois, j'ai passé mon temps à courir dans le monde entier pour arriver dans un cul-de-sac aux îles Caïmans. Même si on a eu un beau résultat récemment, dans un dossier crypto que je ne peux pas détailler. Mais c'était grâce à un vrai coup de bol. »

« Le Soir » victime de plagiat

A plusieurs reprises, *Le Soir* a été prévenu par des lecteurs ciblés sur Facebook d'une arnaque utilisant l'image du journal de façon illicite. Dès que nos services en prennent connaissance, ils prennent contact avec le réseau social afin de procéder à la fermeture de ces pages Facebook et suspendre immédiatement les publicités frauduleuses. Les pages web, qui imitent graphiquement le site du Soir.be, sont le fruit d'un plagiat. *Le Soir* se distancie totalement de ses contenus et met en garde ses lecteurs : toutes les informations de la rédaction sont uniquement publiées sur lesoir.be ou via notre application. Il est donc important de vérifier l'URL de la page si un doute devait subsister. Attention, ces derniers jours, un site frauduleux utilise l'image du *Soir* et du ministre des Finances Vincent Van Peteghem. Ce site a été signalé au gendarme des marchés financiers, qui affirme examiner le dossier attentivement. Un seul conseil : soyez vigilants.

G.DER. ET B.DN.

Comment éviter de se faire hameçonner ?

Le commissaire David Warnent de la Regional Computer Crime Unit de Namur émet quelques conseils à l'attention des consommateurs. « La première chose à faire avant d'investir, c'est de se renseigner un maximum : est-ce que la plateforme est connue ? » En cas de doute, voici quelques sites qui devraient vous aider :

Safe On Web

« Le site est vraiment bien fait, alors si je peux en conseiller un c'est "Safe On Web". » Un site sur lequel se retrouve toute une série de conseils pour éviter de se faire avoir et qui reprend de nombreux signalements.

La FSMA

La FSMA met à disposition du public une liste de sites web frauduleux. En 2022 (jusqu'au 27 septembre), l'autorité belge avait publié des mises en garde concernant 122 entités frauduleuses actives dans le trading en ligne. Un formulaire de contact est également disponible en cas de question.

TrustPilot

La plateforme TrustPilot permet à tout internaute de relater son expérience sur un site internet. Un indice de confiance est donné : entre une et cinq étoiles pour les sites les plus sûrs. Certains sites frauduleux n'hésitent cependant pas à poster des commentaires positifs eux-mêmes.

G.DER.

CE WEEK-END DANS LE SOIR



SEMAINE NUMÉRIQUE
Les «digital natives»
sont au bord
de l'illettrisme
numérique

LES RACINES
ÉLÉMENTAIRES

Matthieu
Chedid:

«-M-,
c'est l'enfant
intérieur,
c'est mon
âme»



+ SO
SOIR



CÉNOLOGIE
Au pic Saint-Loup
en France,
coup de chaud
sur la vigne